

Bureau du 25 février 2008

Décision n° B-2008-6099

objet : **Cession, à la société GFDI 2, des lots n° 1 et 2 du lotissement Porte des Meurières situé 148, route d'Heyrieux**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 février 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Il est soumis le dossier de cession à la société GFDI 2 d'un immeuble situé 148, route d'Heyrieux à Mions.

Il s'agit de deux parcelles de terrain nu cadastrées sous les numéros 223 et 224 de la section AH pour une superficie totale de 14 880 mètres carrés. Elles ont été acquises en vue de la constitution d'une réserve foncière afin de permettre l'accueil d'activités économiques. Ces biens forment respectivement les lots n° 1 et 2 du lotissement dénommé Porte des Meurières.

Le projet d'aménagement du site prévoit :

- une surface de vente de 1 200 à 1 250 mètres carrés pour l'enseigne Côté halles et une surface de réserve de 800 mètres carrés,
- une surface de vente de 300 mètres carrés pour des produits surgelés et une surface de réserve de 100 mètres carrés,
- deux modules pour deux restaurants,
- un module non défini à ce jour,
- 230 places de parking.

La cession aurait lieu au prix de 100 € le mètre carré, soit 1 488 000 €, libre de toute location ou occupation, admis par France domaine.

Par ailleurs, il conviendrait d'ores et déjà d'autoriser la société GFDI 2 à faire toutes les démarches, à solliciter toutes les autorisations et à déposer tous dossiers administratifs auprès des organismes ou administrations compétents, notamment un dossier de Commission départementale d'équipement commercial (CDEC) et une demande de permis de construire ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis de cession à la société GFDI 2 des lots n° 1 et 2 du lotissement Porte des Meurières situé 148, route d'Heyrieux à Mions.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Autorise la société GFDI 2 à :

a) - faire toutes les démarches, à solliciter toutes les autorisations et à déposer tous les dossiers administratifs auprès des organismes ou administrations compétents, notamment à la CDEC,

b) - déposer une demande de permis de construire, étant précisé que cette autorisation ne permet pas de commencer les travaux.

4° - La somme à encaisser sur l'exercice 2008 sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 1 488 000 € en recettes : compte 775 100 - fonction 824 - opération 1 209,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 680 654,63 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 824 - et en recettes : compte 211 100 - fonction 824 - opération 1 209,

- soit une plus value réalisée : 807 345,37 € en dépenses : compte 676 100 - fonction 01 - et en recettes : compte 192 000 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,